



Mur, clôture et grillage endommagés par le lierre

Par siamoit

Bonjour,
Mon voisin a laissé gravir , sans contrôle, sur mon mur de soutènement un lierre qui a provoqué l'affaissement de la clôture grillagée , et plus peut-être.
Qui est responsable des dégâts?
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est le voisin.
Avez-vous déclaré le sinistre à votre assurance ?

Par siamoit

Bonjour
Oui

Par yapasdequoi

Donc l'assurance vous indemniserà et se retournera contre le voisin. Classique.

Par siamoit

Bonjour Yapasdequoi
Merci
Cordialement